

**2010/2807 - Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration du Musée Tony GARNIER.** (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

M. LE MAIRE : L'article 10 des statuts de l'Association fixe à deux ans, la durée du mandat des membres de son Conseil d'Administration. Le mandat du représentant de la Ville de Lyon étant arrivé à échéance, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre.

Je vous propose de reconduire la candidature de M. Georges Képénékian.

Y a – t il d'autres candidatures ?

La candidature de M. Georges Képénékian est adoptée.

(Adopté.)